



Décision CODEP-CLG-2018-060113
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 décembre 2018
modifiant la décision CODEP-CLG-2018-054088
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018
portant délégation de signature aux agents
et la décision CODEP-CLG-2018-054095
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018
portant délégation de signature en matière de ressources humaines
et de gestion des crédits

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2016-DC-0540 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 modifiée portant délégation de pouvoir au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment l'article 16 de son annexe ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-054088 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature aux agents ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-054095 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 portant délégation de signature en matière de ressources humaines et de gestion des crédits,

Décide :

Article 1^{er}

La décision CODEP-CLG-2018-054088 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 susvisée est modifiée comme suit :

1° L'article 2 est modifié comme suit :

a) avant le deuxième alinéa, il est inséré un « 1° » ;

b) après le dernier alinéa, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« 2° tous actes et décisions mentionnés au point 3) de l'article 2 et au point 21) de l'article 3 de la décision n° 2016-DC-0540 du 21 janvier 2016 susvisée. » ;

2° Aux articles 3, 4 et 5, les mots : « au point 2) » sont remplacés par les mots : « aux points 2) et 3) » ;

3° Après l'article 22, il est inséré un article 22-1 ainsi rédigé :

« Article 22-1

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GUPTA, directeur général, sont habilités à signer, au nom du président, lorsqu'ils exercent les fonctions de chef d'équipe d'astreinte dans le cadre de l'astreinte mise en place en application de l'arrêté du 29 décembre 2017 déterminant les cas de recours aux astreintes à l'Autorité de sûreté nucléaire, tous actes et décisions mentionnés au point 21) de l'article 3 de la décision n° 2015-DC-0540 du 21 janvier 2016 susvisée :

« . Mme Céline ACHARIAN, directrice de la direction de la communication, de l'information et des usages du numérique,

« . Mme Marie-Christine BARDET, cheffe du bureau des publications et du multimédia de la direction de la communication, de l'information et des usages du numérique,

« . M. Pierre BOQUEL, directeur de projet « Concertation relative aux déchets radioactifs » auprès de la directrice générale adjointe,

« . M. Sylvain BRETON, chef du bureau « LUDD et installations de recherche » de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle,

« . M. Thierry CHRUPEK, chef du bureau du contrôle des transports de la direction des transports et des sources,

« . M. Vincent CLOITRE, chef du bureau du démantèlement des réacteurs et de l'amont du cycle de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle,

« . Mme Dorothée CONTE, cheffe du bureau du démantèlement de l'aval du cycle et des situations héritées de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle,

« . Mme Andrée DELRUE, cheffe du bureau de la radioprotection et des sources de la direction des transports et des sources,

« . M. Emmanuel EISENSTAEDT, chef du bureau de l'informatique et des usages numériques de la direction de la communication, de l'information et des usages du numérique,

« . Mme Isabelle FOREST, adjointe au directeur de la direction des relations internationales,

« . M. Laurent FOUCHER, chef du bureau « cœur – études » de la direction des centrales nucléaires,

« . M. Eric GAUCHER, chef du bureau « exploitation » de la direction des centrales nucléaires,

« . M. Yves GUANNEL, chef du bureau de la radioprotection, de l'environnement et de l'inspection du travail de la direction des centrales nucléaires,

« . M. Julien HUSSE, chef de la mission soutien au contrôle,

« . M. Pierrick JAUNET, chef du bureau des expositions des travailleurs et du public de la direction des rayonnements ionisants et de la santé,

« . M. Frédéric JOUREAU, directeur de la direction des relations internationales,

« . Mme Olivia LAHAYE, directrice de la direction des affaires juridiques,

« . Mme Caroline LAVARENNE, cheffe du bureau des agressions et des réexamens de sûreté de la direction des centrales nucléaires,

« . M. Thierry LECOMTE, chef du bureau du suivi des matériels et des systèmes de la direction des centrales nucléaires,
« . Mme Jeanne LOYEN, cheffe du bureau de la sécurité et des situations d'urgence de la direction de l'environnement et des situations d'urgence,
« . Mme Mathilde MAILLARD, cheffe du bureau de la gestion des déchets radioactifs de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle,
« . Mme Isabelle NICOULET, cheffe du bureau des expositions en milieu médical de la direction des rayonnements ionisants et de la santé,
« . Mme Stéphanie PEIRO, cheffe du bureau de la réglementation et des nouvelles installations de la direction des centrales nucléaires,
« . M Bastien POUBEAU, directeur auprès du directeur général,
« . Mme Nathalie REYNAL, cheffe du bureau de l'environnement et de la prévention des nuisances de la direction de l'environnement et des situations d'urgence,
« . M. Alain RIVIERE, chef de la mission d'expertise et d'animation,
« . Mme Brigitte ROUEDE, secrétaire générale,
« . M. Igor SGUARIO, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des déchets radioactifs de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle,
« . M. Josquin VERNON, chef du bureau des installations du cycle du combustible de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle. »

Article 2

Au 1° de l'article 2 de la décision CODEP-CLG-2018-054095 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 novembre 2018 susvisée, les mots : « M. Olivier DUGUÉ » sont remplacés par les mots : « M. Romain RIQUIER ».

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 18 décembre 2018.

Signé par

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

BERNARD DOROSZCZUK